

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLS Lundi 7 mars 2022

Les membres du conseil municipal de Marols ont été convoqués en date du 1^{er} mars 2022 par le Maire, Monsieur Daniel Dubost, dans la salle du conseil de Marols le lundi 7 mars 2022 à 20h00.

Étaient présents :

- Daniel DUBOST
- Pierre-Yves PUGNIERE
- André SOULIER
- Pascal GUILLOT
- Christian MONIER
- Michaël BERGER
- Jérôme AUZEL
- Marie-Noëlle ROCHE
- Marc CHAUTAN

Le Conseil Municipal de la Commune de MAROLS, dûment convoqué, s'est réuni le lundi 7 mars 2022 en salle du conseil de Marols, sous la présidence de M. Daniel Dubost, Maire, en séance publique.

Secrétaire : Marc CHAUTAN

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2022

Les membres du Conseil Municipal, réunis à Marols le lundi 7 mars 2022, approuvent le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022 en l'état, à l'unanimité.

Diverses informations communales

Logement maison Bostebarge

Disponible à partir du 1^{er} juin 2022.

Mutualisation de matériels avec Chenereilles

Les règles d'utilisation des matériels achetés en commun doivent être précisées respectées : en cas d'utilisation des matériels pour des prestations extérieures, la participation de la commune doit être adaptée.

Mise en place des réunions publiques et démarche de participation citoyenne

Plusieurs personnes se sont proposées. une large représentation des hameaux sera possible.

Approbation de la convention concernant l'aménagement de la RD5 dans la traversée d'agglomération de MAROLS avec le Département

Création d'une écluse, aménagement des trottoirs, aménagement pour les personnes à mobilité réduite, arrêt pour les transports en commun.

Le Département prend en charge les chaussées, non compris les points d'arrêt des cars, aménagement des avaloirs, signalisation verticale

Les membres du Conseil Municipal, réunis à Marols le lundi 7 mars 2022, approuvent la convention

concernant l'aménagement de la RD5 dans la traversée d'agglomération de MAROLS avec le Département, à l'unanimité.

Demandes de subventions

Pour le forage (pour l'arrosage du stade) dépôt du dossier de subvention en préfecture (DETR)
Prime advenir : les chaudières actuelles sont au gaz, dont les coûts seront inévitablement à augmenter significativement. Il faudra peut-être réfléchir à mobiliser la prime advenir pour remplacer certaines chaudières.
Participation aux sorties scolaires des collégiens : base habituelle reconduite à 30 euros par enfant.
Secours populaire : le conseil approuve cette demande à l'unanimité et versera la somme de 100 €.

Orientations budgétaires 2022

Le budget 2022 de la commune sera voté au cours du Conseil Municipal du mois d'avril 2022.
Les commissions sont priées de chiffrer leurs besoins et les communiquer pour alimenter les réunions de travail de préparation prévues les 22, 23 et 29 mars.

Préparation du bureau de vote (Elections Présidentielles et Législatives)

Les conseillers municipaux ont obligation de se rendre disponibles pour l'un des créneaux

- 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles : 8h-11h ; 11h-14h ; 14h-16h ; 16h-19h
- 12 et 19 juin 2022 pour les législatives : 8h-10h30 ; 10h30-13h ; 13h00-15h30 ; 15h30-18h

des volontaires se sont fait connaître
le secrétariat de mairie communiquera le tableau d'organisation.

Rapport des commissions

Commission communication

Prévoir le rédactionnel pour le bourgeon de printemps à publier fin mars.

Commission environnement

Visite des porteuses d'un projet de création d'habitat écologique : elles sont à la recherche de parcelles constructibles (mais budget limité) ou de parcelles non constructibles bénéficiant du statut de STECAL. Le PLU de Marols n'a pour l'instant pas de parcelle STECAL. Voir s'il convient d'en créer en attendant la mise en place du PLU ?

Commission urbanisme

Devis pour les chaudières et la zinguerie pour la maison du tourisme en attente
Modernisation de l'éclairage public : remplacement des candélabres notamment le long de la départementale, avec des LED.
Toutes les places et les espaces de parkings passent sous la responsabilité de la commune.
Faire un état des lieux du nombre de places de parkings pour répondre à l'obligation d'équipement des parkings publics en points de recharge pour les véhicules électriques à l'échéance de 2025.

Commission social

Réunion exceptionnelle du CCAS : suite aux événements en Ukraine, une réunion exceptionnelle du CCAS a été organisée pour organiser les opérations de soutien humanitaire.
Loire Forez recherche des hébergements : prévoir les transports pour les démarches administratives, la scolarisation des enfants, pour une durée de plusieurs mois voire années. Soutien psychologique.
Collecte de médicaments pour l'hôpital de Jitomir (Ukraine) : la collecte a très bien fonctionné.
La collectivité peut verser une somme 200€ à la Protection Civile en soutien à l'Ukraine.

Les membres du Conseil Municipal, réunis à Marols le lundi 7 mars 2022, approuvent le principe d'allouer la somme de 200€ à la Protection Civile en soutien aux opérations humanitaires pour le peuple Ukrainien, à la majorité.

Sensibiliser à l'importance de poursuivre les dons aux autres œuvres caritatives (restaus du coeur, etc).
Collecte des denrées par le biais de Loire-Forez

Ecole : 29 élèves prévus à la rentrée prochaine.

Commission culture

Compte rendu du dernier Copil culture de Loire-Forez Agglo sur deux gros chantiers : Musée des Genadières, et Château de Goutelas.

« Corso de la fête de la fourme à Montbrison » : proposition faite aux associations marolaises de préparer un char décoré qui prendrait place dans le corso de la fête de la fourme, Marols'anim se propose de participer à ce projet, en association avec le sou des écoles, à suivre ; Buvette de la biennale des potiers cet été : Marols anim se voit confier la charge et les recettes de cette buvette, demande de la mairie de travailler si possible avec le sou des écoles, sur cette buvette afin de continuer la collaboration fructueuse des deux associations sur les dernières manifestations.

Date de la présentation à la presse de la saison culturelle : reportée du 14 avril au jeudi 28 avril à 11h.

Nous aurons 7 sponsors (Obut, Bost ingenierie, Stof, JY Porte, domaine de valinches, la pause marolaise, et radio France Bleue) de notre saison culturelle "Moissons de Cultures" : les conventions en cours de rédaction préciseront les engagements réciproques.

Une brochure de la saison, enrichie des informations essentielles de la commune, est en cours de réalisation.

Location des espaces d'exposition : la réservation se passera désormais uniquement via l'onglet « tourisme / exposer à Marols » du site internet.

Proposition de créer une rubrique Illiwap « chez nos voisins ce week-end » pour annoncer les animations proposées par les communes voisines.

Application Baludik : disponible pour découvrir des énigmes sur les villages de caractère de Loire-Forez Tourisme. Sera en ligne à partir de la semaine prochaine : à tester d'ici là.

Inter-Villages 2022 à Margerie-Chantagret le dimanche 24 juillet : il fallait donner réponse pour fin février. Aucun retour.

Concours « mon beau village » : Une candidature est à nouveau posée pour 2022. Idem pour « la ballade des polissons » proposée par le théâtre des Pénitents.

Les Monts de la Balle : relance auprès des associations intéressées.

Questions diverses Néant

Fait à Marols le 07/03/2022

**Le Maire,
Monsieur Daniel DUBOST**

**Le Secrétaire
Marc CHAUTAN**